

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.



Bourse de l'Immobilier

DEPUIS 1980

VENTE⁽¹⁾

Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	0 €	à	19 999 €	15% Avec un minimum de 2500 €
De	20 000 €	à	24 999 €	14,5%
De	25 000 €	à	29 999 €	14%
De	30 000 €	à	34 999 €	13,5%
De	35 000 €	à	39 999 €	13%
De	40 000 €	à	44 999 €	12,5%
De	45 000 €	à	49 999 €	12%
De	50 000 €	à	54 999 €	11,5%
De	55 000 €	à	59 999 €	11%
De	60 000 €	à	64 999 €	10,5%
De	65 000 €	à	69 999 €	10%
De	70 000 €	à	74 999 €	9,5%
De	75 000 €	à	79 999 €	9%

Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	80 000 €	à	89 999 €	8,5%
De	90 000 €	à	99 999 €	8%
De	100 000 €	à	129 999 €	7,5%
De	130 000 €	à	169 999 €	7%
De	170 000 €	à	219 999 €	6,5%
De	220 000 €	à	289 999 €	6%
De	290 000 €	à	389 999 €	5,5%
De	390 000 €	à	519 999 €	5%
De	520 000 €	à	699 999 €	4,5%
De	700 000 €	à	999 999 €	4%
De	1 000 000 €	à	1 399 999 €	3,5%
Au delà de 1 400 000 €				3%

HONORAIRES D'ESTIMATION : 150 € TTC

LOCATION⁽³⁾

LOYER HORS CHARGES DE 0 À 400 €/MOIS		
Honoraires Propriétaire	10% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 7% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	9% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 7% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES DE 701 À 1000 €/MOIS		
Honoraires Propriétaire	8% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	7% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES DE 401 À 700 €/MOIS		
Honoraires Propriétaire	9% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 6% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	8% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 6% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES AU DELÀ DE 1001 €/MOIS		
Honoraires Propriétaire	7% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 4% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	6% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 4% - État des lieux : 2%

PARKING ET GARAGE	
20% TTC du loyer annuel Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	

BAIL COMMERCIAL	
25% TTC du loyer annuel Honoraires à la charge exclusive du locataire	

(1) Commission à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. (3) Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

ANCIEN • NEUF • TRANSACTION • LOCATION

www.bourse-immobilier.fr

SAS au capital de 600 000 € - 28 avenue Thiers 33100 Bordeaux - SIREN : 414 854 216 RCS BORDEAUX - CODE APE : 6831Z - SIRET : 414 854 216 00010 - TVA intra-communautaire : FR 86414854216. Carte Professionnelle Transaction Immeubles et Fonds de Commerce n°33063.1597 délivrée par la Préfecture de Gironde - Compte spécial Art.55 Décret 20/07/72 n°06399 838544 CMSO Bordeaux Intendance. Garantie financière « GALIAN » n°22278Q, 89 rue de la Boétie 75008 Paris : 8 000 000 € (Transaction) et 760 000 € (Gestion) - RCP MMA n°120 137 405, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9.